



CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

PROCES-VERBAL

SEANCE du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quinze mars à seize heures quarante cinq, le Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en présentiel à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 11 sur 16

Mme Nadine BELLUROT
Mme Carole BRANCHEREAU
M. Jean-Louis CAMUS
M. Jean-Pierre CHENE

M. François DAUGERON
M. Claude DOUCET
Mme Virginie ELION
Mme Lydie LACOU

M. Philippe MAUBOIS
M. Gérard MAYAUD
Mme Florence PETIPEZ

Ont donné pouvoir : 5

M. François AVISSEAU à Mme Florence PETIPEZ
M. Gérard BLONDEAU à M. Gérard MAYAUD
M. Marc FLEURET à M. François DAUGERON

M. Gaston LANGLOIS à M. Jean-Louis CAMUS
Mme Chantal MONJOINT à Mme Nadine BELLUROT

Etaient absents excusés : 0

ORDRE du JOUR

1- Approbation du rapport d'activités 2023

Conformément à l'article 14. des statuts de l'Agence, le conseil d'administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le rapport d'activités 2023 est approuvé par 16 voix, aucune abstention ni vote contre.

2- Convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département au profit de l'ATD36

Les moyens de fonctionnement de l'Agence sont mutualisés avec ceux du Département affectés à la gestion du patrimoine routier départemental. Ainsi, les agents de la Direction des Routes répartis sur l'ensemble du territoire départemental interviennent suivant les demandes au plus près des besoins. Afin de poursuivre cette mutualisation en 2024, il est nécessaire de fixer par convention les moyens humains qui seront mobilisés sur les missions de l'Agence.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation sur le projet de convention, il est procédé au vote.

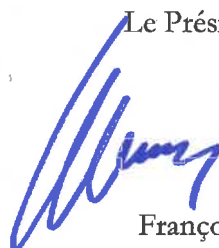
Le Président du Conseil départemental, M. Marc FLEURET, absent au présent Conseil d'Administration, a donné pouvoir à M. François DAUGERON. Toutefois, le Président FLEURET ne pouvant prendre part au vote, son pouvoir n'est donc pas pris en compte.

La convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département de l'Indre auprès de l'ATD36 est adoptée par 15 voix, aucune abstention ni vote contre.

La séance est levée à 17 heures 15.

Fait à CHATEAUROUX, le 15 mars 2024

Le Président de l'ATD36



François DAUGERON